



LA CRSA HAUTS-DE-FRANCE



A quoi ça sert ?



Donner des avis sur les politiques de santé



Identifier les besoins de la population



Organiser des débats publics



Défendre les droits des usagers



Espace de dialogue où citoyens, professionnels et institutions participent aux décisions de santé dans la région.

Qui participe ?



Usagers



Professionnels



Collectivités



Syndicats



Protection sociale



Experts

Comment ça fonctionne ?

Assemblée plénière

- rend des avis
- organise des débats publics
- fixe les règles de fonctionnement de l'instance

Elle réunit tous les membres une fois par an.

Commission permanente

- agit en complément des réunions plénières
- représente tous les membres
- prépare les avis pour les débats publics
- réalise les travaux confiés par le président(e) de la CRSA

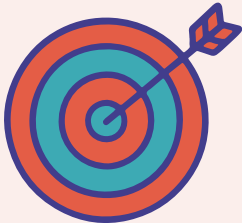
4 commissions spécialisées

- Prévention (CSP)
- Organisation des soins (CSOS)
- Médico-Sociale (CSMS)
- Droits des usagers (CSDU)

Chaque commission élit un président et un vice-président.

Chiffres clés et actions de la CRSA

Une mission clé :
Donner des avis à l'ARS



pour orienter les décisions de santé régionales

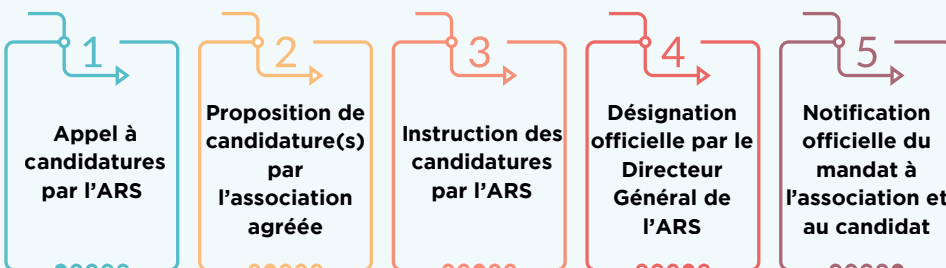
Composition :

- 100 membres
- 8 collèges
- 1 mandat de 5 ans
- 1 titulaire + 2 suppléants

Les travaux de la CRSA contribuent à :

- ✓ Améliorer l'accès aux soins
- ✓ Renforcer la prévention
- ✓ Réduire les inégalités de santé

Processus de nomination des représentants des usagers



Les 4 commissions spécialisées

de la CRSA Hauts-de-France



4 commissions pour analyser, débattre et proposer

Les commissions spécialisées sont des instances permanentes de la CRSA.

Elles analysent des sujets spécifiques, formulent des avis et des propositions pour améliorer la santé des habitants de notre région.



BON À SAVOIR

- Ouvertes à l'ensemble des membres de la CRSA
- Peuvent s'appuyer sur des groupes de travail
- Reposent sur la concertation, l'expertise et la représentativité de la société

4 commissions spécialisées au service des priorités régionales



COMMISSION SPECIALISEE PREVENTION (CSP)

Promouvoir la santé, prévenir les maladies et réduire les inégalités de santé

SES MISSIONS

- Elabore et suit les actions de prévention et de promotion de la santé
- Implique les citoyens
- Mesure les résultats



COMMISSION SPECIALISEE MEDICO-SOCIALE (CSMS)

Politiques en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des publics vulnérables

SES MISSIONS

- Définit les priorités en matière d'autonomie, de handicap et de cohésion sociale
- Soutient l'inclusion, les aidants
- Garantit la qualité des accompagnements et la bienveillance



COMMISSION SPECIALISEE ORGANISATION DES SOINS (CSOS)

Organiser l'offre de soins et veiller à l'accès à des soins de qualité pour tous

SES MISSIONS

- Définit les priorités de l'offre de soins
- Veille à l'accès aux soins pour tous
- Suit le nombre et la répartition des professionnels de santé
- S'assure de la qualité et la sécurité des soins



COMMISSION SPECIALISEE DROITS DES USAGERS (CSDU)

Respect et promotion des droits des usagers, participation à la démocratie en santé

SES MISSIONS

- Favorise l'accès à l'information et à la transparence
- Veille à la qualité de la relation entre usagers et professionnels

Exemples de sujets et thématiques traités



Alimentation et activité physique



Lutte contre les addictions



Santé environnementale



Dépistage, vaccination et santé sexuelle



Parcours des personnes en situation de handicap



Prévention de la perte d'autonomie



Etablissements et services médico-sociaux



Soutien aux aidants



Accès aux soins



Organisation des soins



Parcours patient



Qualité et sécurité



Information et orientation des usagers



Participation des usagers



Protection des données



Réclamations, expérience patient

Fonctionnement des commissions



1. ECHANGER

2. ANALYSER

3. DONNER UN AVIS

4. TRANSMETTRE L'AVIS

Plus d'infos

Retrouvez les informations concernant la CRSA Hauts-de-France

